



COMMUNIQUE PRESSE
Lundi 17 octobre 2022

Opco EP et l'Agefiph Bourgogne-Franche-Comté : convention de partenariat régionale signée

Lundi 10 octobre 2022, Tony TROUX et Christian CLEMENCELLE respectivement Président et Vice-Président de la CPR Opco EP en BFC et Anne-Marie SEGAUD Déléguée Régionale AGEFIPH BFC ont signé leur convention de partenariat à Dijon.

Cette convention a pour objectif de formaliser les champs de collaboration entre l'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) et l'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph) sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté en vue de :

- **Renforcer l'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels** des personnes handicapées.
- **Amplifier la mobilisation des entreprises et des branches** en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Cette convention s'inscrit dans le prolongement de la convention cadre nationale pour la professionnalisation et l'insertion des personnes handicapées. Elle tient également compte de l'évolution de la conjoncture économique régionale, de l'analyse des entreprises assujetties et contribuant à l'obligation d'emploi et de la demande d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi et de leurs caractéristiques en Bourgogne-Franche-Comté. Opco EP et l'Agefiph mettent également en synergie leurs expertises et leurs moyens au bénéfice des solutions de formation pour les personnes handicapées.

Ainsi, ce partenariat est mis en œuvre pour répondre aux deux ambitions mentionnées, et décline les 4 objectifs opérationnels suivants :

Axe 1 : Professionnaliser les acteurs internes

Axe 2 : Développer l'alternance, renforcer l'accès des demandeurs d'emplois en situation de handicap aux contrats en alternance

Axe 3 : Informer, sensibiliser, outiller et accompagner les entreprises relevant d'OPCO EP et les branches professionnelles sur le sujet du handicap en situation professionnelle

Axe 4 : Mettre en place des plans d'actions sectoriels

Concrètement, les deux organismes s'engagent à :

- **Renforcer** l'articulation et les synergies entre leurs offres de services respectives.
- **Contribuer** à un meilleur « maillage » et une dynamique de collaboration entre leurs réseaux.
- **Partager** leurs expertises.

À propos de l'OPCO des Entreprises de Proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'Opco EP apporte un appui technique aux 53 branches professionnelles et à l'interprofession de son champ de compétences, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'Opco EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

opcoep.fr

Directeur général : Arnaud Muret

Contacts presse Opco EP :

Erika Etienne-Marczewski - Direction Communication et Marketing Opérationnel
06 03 84 84 65 - erika.etienne@opcoep.fr

Alaïs Petit - 06 10 57 04 71 - alais@diffusis.com

À propos de l'Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2021, l'Agefiph a notamment financé 156 000 aides financières et services à destination des personnes en situation de handicap, des entreprises et des organismes de formation et CFA (16,9% de plus qu'en 2019).

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur Twitter @Agefiph_

Contact presse Agefiph :

Agefiph, Délégation Bourgogne-Franche-Comté : Anne-Marie Segaud – 06 62 57 37 41 – a-segaud@agefiph.asso.fr